

ACOP-F Compte-rendu d'audience

Ministère de l'Education nationale

Jeudi 26 avril 2018 de 19h à 20h05

Pour le ministère : C.Kerrero, Directeur de cabinet du ministre et I.Bourhis, Conseillère sociale

Pour l'ACOP-F: S.Amici, Présidente de l'association, L.Deyrem, Secrétaire Générale ; M.Struillou, membre du Bureau

CONTEXTE DE L'AUDIENCE

Cette audience faisait suite à notre demande formulée dans notre lettre ouverte adressée au ministre de l'Education nationale, fin janvier, à propos de déclarations de l'ARF dans la presse (association des Régions de France). Dans cette lettre, nous exprimions notre opposition « à toute proposition de transfert des services d'information et d'orientation de l'Education nationale et de ses personnels, vers les Régions ».

Suite à cette lettre un premier rdv courant mars nous avait été proposé par le secrétariat de Mme Bourhis, puis la semaine suivante un autre rdv proposé par le secrétariat de M.Kerrero début avril... suivie d'une annulation et d'une nouvelle proposition car ils souhaitaient pouvoir nous recevoir ensemble.

POINTS ABORDES

- a- Les conséquences sur le réseau de l'ONISEP et les Services d'information et d'orientation de l'Education nationale, du projet de loi porté par le ministère du travail « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».
- b- La fermeture des CIO et l'affectation des PsyEN en établissements, selon les propos rapportés par toutes les organisations reçues par Mme Bourhis et/ou M.Kerrero.

CE QUE NOUS RETENONS

- Une grande confusion dans l'analyse et le discours des représentants du ministère entre les questions d'information sur les formations et les questions d'orientation et d'accompagnement des parcours scolaires et de formation.
- Les mesures contenues dans l'article 10 de la loi LCAP, de transfert des missions d'information et d'orientation des services de l'Education nationale vers les Régions, relèvent d'un choix gouvernemental.
- Des arguments uniquement centrés sur l'insertion et les besoins locaux des régions notamment sur les emplois peu qualifiés et le taux de chômage des jeunes.
- L'absence totale d'arguments ou de propositions pour lutter contre les phénomènes de reproduction sociale et contre les effets des inégalités sur les parcours scolaires et de formation.
- La fermeture des CIO est envisagée sérieusement mais sans vision globale et égale sur l'ensemble du territoire avec différents scénarii : affectation des PysEN en Lycée, CIO installés dans les Lycées, CIO dans des structures multi-accueil.
- Les conséquences de ces propositions sur les parcours scolaires et de formation des jeunes, les conséquences pour leurs familles, les équipes des établissements, les partenaires et plus largement les différents publics, ne sont pas prises en compte.
- Les questions développementales et éducatives propres à l'adolescence, au cadre scolaire, et leur articulation à la projection dans l'avenir, sont totalement ignorées par les représentants du ministère de l'Education nationale.

LES PHRASES CHOCS

- « Il n'est pas très raisonnable de penser mener tous les jeunes à la Montagne Saint Geneviève ».
- « C'est le sens de l'histoire », « Un mouvement évolutif qui a démarré sous la Vème république »,
- « On s'inscrit dans un temps long », « C'est un sujet qui demande beaucoup d'itérations ».

CONCLUSION

Le métier de PsyEN/COPsy et les services d'orientation de l'Education nationale ont largement contribué à la démocratisation de l'Ecole, à la lutte contre les effets des inégalités sur les parcours scolaires, et à la lutte contre les phénomènes de reproduction sociale.

Nous ne pouvons que constater à partir des échanges avec les représentants du ministère de l'Education nationale, que ces questions n'apparaissent plus comme des priorités pour le ministère, et le gouvernement actuel.

C'est à partir de cette logique d'abandon du rôle éducatif et émancipateur de l'Ecole pour tous et toutes, que le ministère et le gouvernement pensent et redéfinissent actuellement nos services, nos missions.

L'ACOP-F, de manière solennelle, alerte sur la gravité des conséquences des projets du ministère.

Nous engageons chacune et chacun à interpeller à son niveau un maximum de partenaires dans les établissements scolaires et en dehors, les parents d'élèves, les élu.e.s, afin de questionner largement les projets de ce gouvernement et du ministère de l'Education nationale, pour les adolescent.e.s et jeunes adultes.

a- Les conséquences sur le réseau de l'ONISEP et les Services d'information et d'orientation de l'Education nationale, du projet de loi porté par le ministère du travail « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

M. Kerrero nous a invités à exposer notre demande. Après avoir brièvement resitué notre association, Sylvie Amici a explicité nos interrogations sur la place donnée à l'orientation, dans l'article 10 du projet de loi porté par le ministère du travail « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Elle rappelle que cette loi porte sur la formation continue et la formation par l'apprentissage et en aucun cas sur la formation scolaire. Or les dispositions de l'article 10, transférant aux Régions les missions et services d'information et d'orientation, dont le réseau des DRONISEP, auront des conséquences beaucoup plus larges.

M. Kerrero nous a précisé que c'est une loi gouvernementale qui est portée par le Premier ministre et la ministre du Travail et pas par le ministre de l'Education nationale. Et qu'il est souhaité par le gouvernement que cette loi ait des conséquences sur l'orientation.

Très rapidement et tout au long de l'audience M. Kerrero et Mme Bourhis se veulent rassurants en nous précisant que nous nous inscrivons dans un temps long. La loi ne serait, selon eux, pas promulguée avant 2019. « C'est un sujet qui mérite beaucoup d'itérations et où nous ne sommes pas seuls, il y a aussi les régions. C'est un mouvement évolutif qui a débuté sous la Vème république. Il n'y a pas de péril. »

M. Kerrero nous rappelle que l'orientation en France est un sujet d'anxiété pour les familles, les élèves, les étudiants mais aussi pour les élèves qui ne choisissent pas vraiment la voie professionnelle et qu'il faut valoriser la voie professionnelle et l'apprentissage. Pour cela, la compétence information est transmise aux Régions, qui est le meilleur niveau, celui de la proximité. Il rappelle que toutes les modalités sont inscrites dans la loi, et qu'il n'y aura pas de retour en arrière.

Il prend l'exemple de Parcoursup et de l'importance du rôle des professeurs principaux dans l'accompagnement des élèves et des familles, et la place des PsyEN qui doit être plus importante dans les établissements pour aider à cet accompagnement. « L'orientation est un processus qui doit entourer l'élève, le jeune. Il doit être la propriété de l'ensemble des adultes qui sont autour des jeunes. Il y aura un cadrage national ».

Nous interrogeons alors sur la place donnée aux enseignants, sur l'articulation des questions d'orientation avec la réussite scolaire, la lutte contre les effets des inégalités sur les parcours scolaires et la lutte contre les phénomènes de reproduction sociale. Nous rappelons que malgré le calendrier annoncé, des choses se mettent en place dès à présent dans plusieurs Régions, notamment l'Aquitaine et l'Île de France. Les dispositifs, sites internet, actions proposées mettent essentiellement l'accent sur les questions d'insertion professionnelle au niveau local, ce qui touche différemment les enfants et leurs familles selon leur milieu d'origine et qui est source de reproduction sociale et d'inégalité des parcours scolaires et de formation. Notamment, nous interrogeons aussi l'emploi du terme « information sur l'orientation » qui recouvre des questions plus larges que « l'information sur les formations » et de la distinction qui est à faire dans la place qui peut être donnée aux Régions par rapport aux missions des Services d'information et d'orientation de l'Education nationale.

M. Kerrero précise que les choses n'iront pas en même temps sur le territoire. Et que pour lui « information sur les formations » et « information sur l'orientation » c'est la même chose et qu'il préfère garder le terme d'information sur l'orientation. Un débat s'engage.

Sylvie donne des exemples concrets avec à l'appui les captures d'écran du portail internet Oriane-Île de France. Elle soulève les incohérences, voire des erreurs, et l'inadaptation des informations à un public jeune et scolaire, et le peu d'importance accordée dans la rédaction des supports, aux questions de genre. Elle interroge le recours à des « starts-up », les mises en lien de ce site avec des prestataires privés, les chat-boot qui capturent les données personnelles des jeunes peu vigilants, enfin les plateformes aux interfaces séduisantes mais qui ne reposent que sur des agrégats de données.

Elle met en avant le travail des personnels travaillant au sein de l'ONISEP et du réseau des DRONISEP, sa qualité, sa pertinence par rapport au public jeune et notamment scolaire et son exhaustivité à l'échelle de la France, ainsi que le travail en partenariat déjà effectif avec les Régions. Des explications sur ce démantèlement de l'ONISEP et de son réseau sont demandées.

Marilou précise que l'information sur le site de l'ONISEP est objective. Qu'il y a des milliers de personnes des établissements publics et privés qui y vont chaque jour. Ils y vont car l'information est fiable. Par ailleurs, Marilou indique que de nombreuses études ont démontré que la multiplication des sites ne réduit pas le facteur d'anxiété. De plus le récent rapport du CESE préconise justement d'éviter cette multiplication.

M. Kerrero répond qu'il ne peut pas empêcher que des officines privés ouvrent des plateformes et donnent l'information car c'est une demande des parents. Et qu'il est intéressant d'avoir des informations de différentes sources sur les métiers. Et que pour aider les Régions, celles-ci ont justement besoin de l'expertise des collègues de l'ONISEP et du réseau des DRONISEP. Selon lui l'objet de ces sites est de valoriser la voie professionnelle.

Mme Bourhis intervient pour préciser qu'il y a une transformation de la voie professionnelle et de l'apprentissage qui est engagée. Elle nous évoque à ce propos le rapport rédigé par Céline Calvez et Régis Marcon qui vient de sortir (22 février 2018).

M. Kerrero nous indique que le ministre rencontre les organisations afin de faire les arbitrages sur la voie professionnelle. Et qu'il s'agit de « regarder les formations dont on a besoin » et d'avoir un système d'information plus efficace, afin de « travailler avec une plus grande synergie avec les régions », une mission a été confiée à P. Charvet, ancien directeur de l'Onisep, pour faire des propositions de convention entre l'Etat et les régions dans ce nouveau cadre. C'est l'idée de fixer des principes pour un travail homogène avec l'ONISEP. Une étude est également confiée à l'inspection générale « sur l'organisation du travail de l'ONISEP ». Il reconnaît que les collectivités et le SPRO ne se sont pas tous engagés de la même manière dans ce partenariat. Dans ce cadre, il reconnaît l'importance de l'accompagnement et la complémentarité des Psy EN-EDO et des professeurs principaux. Les Régions, elles, auront la responsabilité d'informer sur l'orientation. Un débat s'engage à nouveau sur la différence entre information sur les formations et orientation.

Mme Bourhis précise que Parcoursup a bien montré qu'on avait besoin de PP et de PsyEN... Elle précise qu'il faut être au plus près du terrain avec les élèves et les familles.

b-La fermeture des CIO et l'affectation des PsyEN en établissements,

En réponse à Mme Bourhis, nous évoquons le sujet de la fermeture des CIO et de l'affectation des PsyEN en établissements, tel que rapporté par les différentes organisations après leur rencontre avec Mme Bourhis. Marilou Struillou précise « c'est pour cela que vous fermez les CIO ? ». Nous rappelons l'originalité du système français, qui est vu comme le plus pertinent par de nombreux pays à l'échelle européenne et internationale. Et de l'intérêt d'accès à un service public et gratuit qui soit le même partout dans le pays, et qui ne dépende pas des choix « politiques » et des financements locaux : nous présentons les exemples des différences entre landers en Allemagne, entre cantons en Suisse, entre régions en Espagne, les inégalités qui en résultent, et l'exemple de chercheurs japonais qui tendent à proposer le modèle français dans leur pays pour répondre aux problèmes qu'ils rencontrent avec les jeunes en études et en formation. Nous interrogeons le fait que le modèle proposé pour l'évolution des services, correspond à un modèle créé au niveau européen qui n'a d'intérêt que pour les pays où les services d'information et d'orientation n'existent pas ou sont tout juste en train d'émerger... pour la France, l'application de ce modèle est un recul.

Pour M.Kerrero le plus grand maillage, et le plus pertinent, c'est les établissements. « L'élève va à l'endroit où on le conduit ». « Il y aura des CIO dans les établissements scolaires ». « Je ne comprends pas l'aversion que vous avez avec les établissements alors que vous travaillez à 75% en établissement. »

Nous rappelons, les différentes activités des CIO, qui ne sont pas tournées uniquement en direction des publics en cours de scolarité en collège et lycée, mais aussi les temps d'ouverture différents et plus importants que ceux des établissements scolaires, notamment l'ouverture pendant les congés scolaires, ainsi que l'intérêt de l'accueil des familles en dehors du temps scolaire, dans un lieu « tiers », et l'accueil des élèves et des familles qui ne sont pas scolarisés dans l'enseignement public. Ce qui ne sera pas possible dans les établissements scolaires où il n'est pas possible de faire entrer des personnes extérieures à l'établissement. Nous demandons si les chefs d'établissements ont été informés de cette charge supplémentaire ? Nous faisons référence au courrier du SNPDEN de l'académie de Caen qui soutient le maintien des CIO et leur nécessité. Nous rappelons aussi les lieux d'intervention divers des PsyEN et la nécessité d'un lieu de coordination en équipe, ainsi que de partage de matériel, de ressources, etc

En réponse M.Kerrero nous dit qu' « on a le temps de s'organiser » et « la réglementation ça se modifie ». Mme Bourhis précise que du temps important va être pris pour travailler le mouvement des Psy EN vers les établissements. « On prendra le temps d'organiser le transfert des Psy EN en lycée ». Le modèle de fonctionnement des personnels médico-sociaux dans les EPLE est cité. Il est précisé que ce seront les Recteurs qui seront à la manœuvre pour l'évolution de la carte et pour décider de garder certains CIO ou pas. Et qu'il est aussi possible d'imaginer, un lieu réunissant mission locale, CIO et établissement. « Il ne faut pas perdre de vue l'accompagnement de chaque jeune », « rien est arrêté », « nous souhaitons que tout se passe dans l'établissement ».

Sylvie présente une autre évolution possible pour les CIO, la constitution en « service de psychologie, d'information et d'orientation de la maternelle à l'université », rassemblant et permettant de coordonner et mutualiser par exemple les outils, coordonner les interventions des PsyEN EDA et PsyEN EDO. Ce service permettrait de recevoir les familles et les jeunes en dehors des établissements scolaires, les professionnels intervenant par ailleurs dans les établissements scolaires. Les missions de ce service permettraient de répondre tout autant besoin d'aide à l'orientation, d'aide à la réussite scolaire et d'aide à la résolution de problèmes « émotionnels », référence est faite à différents pays européens qui fonctionnent ainsi, et à certains services de l'enseignement privé en France.

Pour M.Kerrero, il s'agit d'interroger le sens de l'accompagnement dans le service public. Selon lui, la place des PsyEN est en établissement, « c'est le sens de l'histoire, ça se fera ! ». Il rappelle le besoin d'insérer de plus en plus de jeunes et la proportion trop importante de jeunes au chômage. Pour lui cela serait l'effet d'un dénigrement de la voie professionnelle, « on a envoyé des bataillons d'élèves vers la voie générale et technologique », « Il n'est pas très raisonnable de vouloir mener tous les jeunes à la montagne Sainte Geneviève ».

Un débat s'engage sur les chiffres de fréquentation des CIO. Nous posons aussi la question des conditions concrètes d'espace et de moyens de travail des psyEN dans les EPLE, notamment le partage des bureaux avec d'autres personnels dans les EPLE, voire pas de bureau du tout. Nous rappelons que nous ne travaillons pas que dans les lycées, et que cette insistance à parler des lycées comme lieu d'affectation des PsyEN, nous interroge. Par ailleurs, le peu de temps que représente les 25% de travail en CIO, quand il s'agira de le répartir entre 2, 3, voire 4 établissements, et la pertinence de fermer un service public dédié aux jeunes et aux familles, tout cela pour 2h de plus dans un établissement ... soit 4 rendez-vous d'1/2h... le compte n'y est pas... s'il s'agit réellement d' « être plus dans les établissements, plus avec les élèves, plus avec les équipes ». Nous rappelons que le rapport du CESE préconise le recrutement, pour un ratio d'un PsyEN pour 800 élèves...

M.Kerrero réaffirme que le lieu pertinent du suivi des élèves et de réception des familles est l'établissement scolaire. Selon lui il est possible de voir plus d'élèves en établissement. Les questions matérielles seront à voir plus tard. Il affirme qu'il y a un bureau pour les Psy EN dans tous les Lycées et il y a quasiment le même nombre de Lycées que de PsyEN.

Pour appuyer notre argumentation, après les questions posées sur les conditions travail, Sylvie présente un cas d'élève redoublant de terminale dans l'incapacité psychique de franchir les portes du lycée, alors que désirant réparer son bac et être accompagné pour ses choix dans Parcoursup : le lien a été conservé grâce aux rendez-vous proposés au CIO avec la PsyEN intervenant dans son lycée. Cela a permis de faire le point régulièrement sur son travail de révision personnel, la construction de son projet et d'envisager un accompagnement thérapeutique mis en place avec la maison des adolescents. Grâce à ces rendez-vous, ce jeune, qui avait jusqu'à ce redoublement eu un parcours scolaire excellent et exemplaire, a été aussi accompagné pour son inscription au bac, la saisie complète de ses vœux pour l'enseignement supérieur, ce qui a nécessité un travail approfondi et délicat compte tenu de l'absence de notes pour son 1^{er} et 2^{ème} trimestres, ces démarches administratives réactivant par ailleurs ses angoisses. Ainsi le lien a été conservé en parallèle de son évolution psychologique, et lui a permis de reprendre les cours au lycée après les vacances de février.

M.Kerrero répond que peut-être les missions des PsyEN doivent évoluer. Il reconnaît que nous avons des approches différentes sur les questions d'orientation, et que la réflexion doit se poursuivre « si vous estimez que

c'est tellement important ! ». Il nous interroge sur le fait qu'actuellement nous ne travaillons pas le processus d'orientation pour 100% des élèves. Il interroge le fait que nous ne nous occuperons donc que des élèves à besoins particuliers ? Il ne s'agit pas de négliger un public, mais bien de travailler avec nous parce que « l'orientation est un défi important qui mobilise un certain nombre d'acteurs ».

Mme Bourhis dit qu'il faut un travail d'équipe le plus soutenu possible.

Nous rappelons que l'orientation, la projection dans l'avenir concerne tous les élèves, et que nous répondons aux demandes de tous les élèves qui sont en questionnement pour des raisons diverses, besoin d'être soutenus, de prendre du recul par rapport aux avis des professeurs et/ou de l'entourage, etc. Dans ce cadre les questions d'orientation sont intimement liées à l'engagement dans sa scolarité. Il ne s'agit pas alors que de questions d'information dans la perspective d'une insertion professionnelle. Il nous paraît que tout un pan des buts de l'Ecole est occulté par la seule préoccupation de l'insertion et des besoins locaux des Régions. Quelle place pour le développement des enfants, leur culture, les apprentissages, l'élévation du niveau de connaissances de tous et toutes ?

Il était déterminé que nous bénéficierions d'un temps d'audience d'une heure, l'audience s'arrête là sans que soient données par les représentants du ministère de l'Education nationale, des réponses relevant de l'éducatif.

Compte-tenu du temps imparti, il n'a pas été possible d'aborder l'impact de ces décisions sur « l'architecture » du corps, et les rôles et missions des DCIO, IEN-IO et CSAIO.

A plusieurs questions, il nous a été uniquement répondu « c'est le sens de l'histoire ».

Remarque le 26 avril nous n'avions pas connaissance de la nouvelle version du projet de loi présentée par Mme Pénicaud Ministre du travail le 27 avril et les dernières modifications apportées à l'article 10.

DOCUMENTS REMIS

- Dossier ACOP-F (bref historique de l'association et de la profession, rôles et missions des PsyEN Education, Développement, Orientation, et activités des CIO),
 - Invitation à nos 67eme Journées Nationales d'Etudes Lannion et Haut Patronage du ministère,
 - Article 10, annoté par nos soins, du projet de loi du ministère du travail,
 - Copie de notre lettre adressée aux élus,
 - Différentes captures d'écran du site « oriane » Région ile de France et de ses « top 10 des métiers près de chez toi »,
 - Dossier des contacts pris par un jeune en recherche d'un contrat en apprentissage et les réponses reçues,
 - Texte portant sur le regime indemnitaire et la différence de traitement entre les spécialités EDA et EDO,
 - Texte sur l'accès à la certification de formateur académique, dont les PsyEN sont exclus,
 - Proposition de l'évolution des CIO vers des services de psychologie, d'information et d'orientation, de la maternelle à l'université,
 - Revue de l'ACOP-F « Questions d'orientation 4-2017, Psychologue de l'Education nationale : un corps adolescent ? »
 - Article injep « inégalités dans l'accès aux stages, à l'apprentissage et à l'enseignement professionnel »,
 - Article de Jérôme Martin - historien
- « De l'orientation professionnelle à l'orientation scolaire : l'AGOF et la construction de la profession de conseiller d'orientation ».